



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **6 juillet 2009**

Délibération n° 2009-0867

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Travaux d'entretien, de reconnaissance, de construction et de consolidation des galeries à réaliser sur le territoire de la Communauté urbaine - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les marchés**

service : **Direction générale - Direction de l'eau**

Rapporteur : Monsieur Corazzol

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 26 juin 2009

Secrétaire élu : Madame Najat Vallaud-Belkacem

Compte-rendu affiché le : 7 juillet 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, M. Barret, Mmes Baume, Benelkadi, Bocquet, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Lebuhotel, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Muet, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillonel, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terracher, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Plazzi), M. Passi (pouvoir à M. Réale), Mme Frih (pouvoir à M. Braillard), MM. Auroy (pouvoir à M. Abadie), Balme (pouvoir à M. Claisse), Mme Bargoin (pouvoir à Mme Chevassus-Masia), MM. Barthélémy (pouvoir à Mme Yéréman), Bernard B (pouvoir à M. Coste), Mme Bonniel-Chalier (pouvoir à Mme Vessiller), MM. Chabert (pouvoir à M. Buffet), Deschamps (pouvoir à Mme Ait-Maten), Mme Ghemri (pouvoir à M. Albrand), MM. Giordano (pouvoir à M. Buna), Imbert A (pouvoir à M. Desseigne), Le Bouhart (pouvoir à M. Millet), Lelièvre (pouvoir à M. Gignoux), Léonard (pouvoir à Mme Revel), Louis (pouvoir à Mme Levy), Pillon (pouvoir à M. Reppelin), Touleron (pouvoir à M. Fournel), Vaté (pouvoir à M. Cochet).

Absents non excusés : Mme Palleja, M. Turcas.

Séance publique du 6 juillet 2009**Délibération n° 2009-0867**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Travaux d'entretien, de reconnaissance, de construction et de consolidation des galeries à réaliser sur le territoire de la Communauté urbaine - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les marchés**

service : Direction générale - Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 17 juin 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La Communauté urbaine gère et entretient environ cinquante kilomètres de galeries de captage d'eau souterraine. Les interventions portent sur des travaux de dégagement et de confortement de ces galeries afin d'éviter leur effondrement.

Ces travaux sont réalisés par des entreprises qualifiées dans le cadre de marchés à bons de commande pluriannuels affectés à des lots géographiques.

Les marchés en cours arrivent à terme le 31 décembre 2009.

Le présent rapport a pour objet le lancement d'une procédure en vue de l'attribution de ces travaux d'entretien, de reconnaissance, de construction et de consolidation des galeries.

Les prestations font l'objet de trois lots suivants qui seront attribués séparément à une entreprise seule ou à groupement solidaire :

- lot n° 1 : les 1er, 3°, 4°, 6°, 7°, 8° arrondissements de Lyon et les communes de Albigny sur Saône, Cailloux sur Fontaine, Caluire et Cuire, Curis au Mont d'Or, Décines Charpieu, Fleurieu sur Saône, Fontaines Saint Martin, Fontaines sur Saône, Genay, Jonage, Meyzieu, Montanay, Neuville sur Saône, Rillieux la Pape, Rochetaillée sur Saône, Saint Germain au Mont d'Or, Sathonay Camp, Sathonay Village, Vaulx en Velin et Villeurbanne,

- lot n° 2 : le 9° arrondissement de Lyon et les communes de Champagne au Mont d'Or, Charly, Collonges au Mont d'Or, Couzon au Mont d'Or, Givors, Grigny, Limonest, Poleymieux au Mont d'Or, Saint Cyr au Mont d'Or, Saint Didier au Mont d'Or, Sainte Foy lès Lyon, Saint Genis Laval, Saint Romain au Mont d'Or et Vernaison,

- Lot n° 3 : les 2° et 5° arrondissements de Lyon, Bron, Charbonnières les Bains, Chassieu, Corbas, Craonne, Dardilly, Ecully, Feyzin, Francheville, Irigny, La Mulatière, La Tour de Salvagny, Marcy l'Etoile, Mions, Oullins, Pierre Bénite, Solaize, Saint Fons, Saint Genis les Ollières, Saint Priest, Tassin La Demi Lune et Vénissieux.

Le montant maximum global des travaux, tous lots confondus, reconductions comprises, est estimé à 9 600 000 € HT.

Les travaux pourraient être attribués à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

Chaque lot ferait l'objet d'un marché à bons de commande conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de un an reconductible de façon expresse 3 fois une année et ce, pour l'année 2010 et éventuellement 2011, 2012 et 2013, par reconduction expresse.

Chaque lot comporterait un engagement de commande annuel de 400 000 € HT minimum et de 800 000 € HT maximum ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve le lancement de la procédure.

2° - Les travaux seront attribués à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert conformément aux articles 33, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

3° - Les offres seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres de la Communauté urbaine.

4° - Autorise monsieur le président à signer les marchés à bons de commande ayant pour objet les travaux d'entretien, de reconnaissance, de construction et de consolidation des galeries et tous les actes contractuels y afférents, conformément à l'attribution de la commission permanente d'appel d'offres :

- lot n° 1 : les 1er, 3°, 4°, 6°, 7°, 8° arrondissements de Lyon et les communes de Albigny sur Saône, Cailloux sur Fontaine, Caluire et Cuire, Curis au Mont d'Or, Décines Charpieu, Fleurieu sur Saône, Fontaines Saint Martin, Fontaines sur Saône, Genay, Jonage, Meyzieu, Montanay, Neuville sur Saône, Rillieux la Pape, Rochetaillée sur Saône, Saint Germain au Mont d'Or, Sathonay Camp, Sathonay Village, Vaulx en Velin et Villeurbanne ; pour un montant annuel minimum de 400 000 € HT, soit 478 400 € TTC et maximum de 800 000 € HT, soit 956 800 € TTC,

- lot n° 2 : le 9° arrondissement de Lyon et les communes de Champagne au Mont d'Or, Charly, Collonges au Mont d'Or, Couzon au Mont d'Or, Givors, Grigny, Limonest, Poleymieux au Mont d'Or, Saint Cyr au Mont d'Or, Saint Didier au Mont d'Or, Sainte Foy lès Lyon, Saint Genis Laval, Saint Romain au Mont d'Or et Vernaison ; pour un montant annuel minimum de 400 000 € HT, soit 478 400 € TTC et maximum de 800 000 € HT, soit 956 800 € TTC,

- lot n° 3 : les 2° et 5° arrondissements de Lyon, Bron, Charbonnières les Bains, Chassieu, Corbas, Craponne, Dardilly, Ecully, Feyzin, Francheville, Irigny, La Mulatière, La Tour de Salvagny, Marcy l'Etoile, Mions, Oullins, Pierre Bénite, Solaize, Saint Fons, Saint Genis les Ollières, Saint Priest, Tassin La Demi Lune et Vénissieux ; pour un montant annuel minimum de 400 000 € HT, soit 478 400 € TTC et maximum de 800 000 € HT, soit 956 800 € TTC.

5° - Les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits à inscrire au budget de la Communauté urbaine - budget principal au titre de l'exercice 2010 et éventuellement 2011, 2012 et 2013 - section d'investissement - compte 231 581 - fonction 0 811 sur l'opération globalisée n° 1853 gérer le cycle urbain de l'eau sur le long terme C4 Maîtriser les eaux pluviales urbaines et péri-urbaines.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 8 juillet 2009.